

ASSEMBLÉE NATIONALE

16 novembre 2022

PLFSS POUR 2023 - (N° 480)

Adopté

AMENDEMENT

N ° AS479

présenté par
Mme Rist, rapporteure générale

ARTICLE 7 NONIES

Supprimer cet article.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement vise à supprimer l'article 7 *nonies* introduit en première lecture au Sénat. Le Parlement, dans le cadre de la loi portant mesures d'urgence pour le pouvoir d'achat et de la première loi de finances rectificative pour 2022, a voté des dispositifs de soutien au pouvoir d'achat face aux fortes augmentations du prix du carburant.